

Un recours contre le projet Aldi

Un collectif pointe des anomalies dans le dossier du « Manoir »

Une candidate du groupe Écolo aux dernières élections communales a déposé un recours contre le projet d'implantation d'un Aldi sur le site de l'ancienne maison de repos le Manoir. Les écologistes dénoncent surtout « l'opacité » du dossier en ciblant le nouveau bourgmestre Lucien Rawart, président du CPAS, institution à laquelle appartient le bâtiment et le terrain.

C'est un collectif de riverains qui s'oppose au projet, mais il y a bien la patte d'Écolo derrière. Les écologistes avaient déjà manifesté leur opposition en juin 2017 en déployant une banderole sur le site du « Manoir » qu'ils auraient préféré voir réhabiliter. Christine Delcroix, qui poussait la liste lors des dernières élections communales, a déposé un recours auprès de la Région wallonne. « *Nous n'avons rien contre le Aldi proprement dit* », s'empresse de préciser Baptiste Leroy, le chef de file et futur conseiller communal. « *Nous dénonçons surtout l'opacité du projet dans le chef de Lucien Rawart* ». Écolo pointe du doigt trois soucis dans le dossier. Tout d'abord il y a une dérogation au plan de secteur qui le laisse perplexe : « *Le site n'est plus considéré comme une zone de services sous prétexte qu'il y en a assez à Leuze.*

On demande à voir ». Ensuite le Aldi est considéré comme « *un commerce de proximité* » : « *on y vend des produits qui viennent de loin* ». Enfin les opposants s'étonnent de ne pas voir de permis d'environnement apparaître dans le dossier alors qu'il est nécessaire lorsqu'il y a une opération de désamiantage. Écolo en vient à douter de la quantité d'amiante annoncée dans le bâtiment : n'a-t-on pas exagéré pour décourager d'autres entrepreneurs intéressés par le site ? Écolo aurait bien voulu en savoir davantage mais, regrette

« De l'inconscience », déplore Lucien Rawart

Baptiste Leroy, Lucien Rawart se retranche derrière le secret du huis clos inhérent à tout dossier du CPAS pour ne pas en dire plus.

Écolo et le collectif veulent voir un autre projet dans le quartier appelé à s'étendre avec le projet Bon Air où l'on parle de 800 nouveaux logements : des véritables commerces de proximité et du service aux citoyens.

Lucien Rawart, le nouveau bourgmestre, est remonté contre



Écolo avait manifesté en juin 2017. © D.FCT

le collectif et Écolo à l'origine du recours qui va retarder le projet. « *De l'inconscience* », déplore celui qui est toujours président du CPAS. « *Cela va obérer les finances du CPAS ainsi que ses objectifs sociaux comme la crèche. Et cela aura une incidence sur le budget de la commune* ». C'est plus de 1,2 million d'euros qui est compromis, le prix qui avait été fixé par le comité d'acquisition, explique en substance Lucien Rawart. Le projet de deux blocs d'appartements risque aussi de faire les frais du recours, regrette-t-il. Il hausse les épaules lorsqu'on lui

parle « *d'opacité* » : « *Mais il y a eu une enquête publique que tous les citoyens pouvaient consulter* ». Et il y a bien dans l'ancien bâtiment de l'amiante qui a découragé d'éventuels acquéreurs, assure-t-il : « *Jean-Pol Renard (ancien bourgmestre) avait déjà essayé de le vendre en vain* ». Le nouveau bourgmestre compte tout mettre en oeuvre pour que le projet aboutisse. « *Scandaleux* », lâche-t-il encore à propos de l'attitude d'Écolo qui démontre « *son incapacité à gérer une commune* ». ●

D.FOUCAUT